



Négociations sur la revalorisation de l'action sociale : tickets restaurant, RIE, mutuelle, prévoyance, aide à la rentrée scolaire

La CGT obtient augmentations et engagements en faveur du pouvoir d'achat dans un climat apaisé

+ 2,50 € par ticket restaurant / Une prise en charge à 60 % pour les bas salaires

Les négociations ont permis d'augmenter de + 35 % la valeur journalière du ticket-restaurant.

Le ticket passe de 7 € à 9,50 €. La CGT ne voulait pas que la hausse de la valeur du ticket entraîne une augmentation trop forte du prélèvement sur la fiche de paie. **Nous avons été entendus.** La Ville porte sa part de co-financement à hauteur de 60 % pour les 750 salaires les plus bas (au lieu de 500). Dans la négociation, la CGT a porté la voix des collègues qui ne souhaitent pas bénéficier de ces tickets en partant du principe que le système des tickets oriente la dépense de ce qu'ils gagnent vers les seuls achats alimentaires. Le RIE d'Altaïs bénéficiera aussi de cette augmentation. Chaque repas pris au RIE coûtera environ 2 € de moins qu'aujourd'hui.

A la demande de la CGT, les animateurs ne disposant que de 11 tickets/mois pourraient s'en voir attribuer 18. Soit le même nombre que tous les autres collègues. La CGT a plaidé que si les animateurs bénéficient bien d'un repas le mercredi et chaque jour d'accueil de loisir lors des vacances scolaires, ce repas ne correspond pas exactement aux besoins d'un travailleur en exercice et que les conditions de la prise de ce repas, au milieu des enfants, ne constitue pas une vraie pause-repas. **La DRH sur demande de la DG va formuler une proposition à la CGT. Nous y serons attentifs.**

Mutuelle : 1 500 agents pourront bénéficier de l'aide de 40 €/mois

La CGT avait proposé que le nombre d'agents pouvant bénéficier de l'aide de 40 €/mois soit augmenté. **C'est gagné.** Désormais, tous les agents ayant un salaire inférieur ou égal à 2 500 € brut pourront accéder à ce forfait n°1 (environ 1 500 agents concernés contre seulement 150 aujourd'hui). Le forfait n°2 augmente par ailleurs de 25 à 30 €/mois pour les salaires compris entre 2500 € et 3500 € brut. Le forfait n°3 restera à 20 €/mois pour les salaires au-dessus de 3 500 € brut.

Prévoyance : légère augmentation de l'aide employeur et groupe de travail installé

Le Maire et la Direction Générale ont accepté de porter la participation employeur à hauteur de 30 %. **C'est une hausse. La CGT l'avait demandée. Elle estime qu'elle reste insuffisante.** Nous avons suggéré d'anticiper la loi en cours de discussion au Sénat qui obligera prochainement les collectivités à financer à hauteur de 50 % la cotisation à la prévoyance sur la base d'un forfait moyen de 35 €.

La CGT a insisté sur l'importance de la prévoyance dans un contexte de vieillissement des agents, de recul de l'âge légal de départ en retraite, de baisse de l'indemnisation du congé maladie, du nombre important de collègues usés par le temps et la pénibilité, en arrêt ou en longue maladie.

Reconnaissant l'intérêt de la position de la CGT sur le sujet, **le Maire et la DG ont accepté de mettre en place un groupe de travail avec les syndicats pour aller vers une contribution de la collectivité-employeur plus importante.** Nous y serons investis. Nous ne lâcherons rien.

(...)

La CGT se félicite que ces négociations aient finalement pu se tenir...

Argumentant sur le bien-fondé de ses propres propositions, la CGT a réussi à arracher des aides supplémentaires qui s'établissaient en début de négociation à 500 000 € pour finir à 677 000 €/an.

Le combat ne s'arrête pas là...

Nous avons en effet obtenu qu'un premier bilan de ces nouvelles aides soit dressé en fin d'année 2025 et que soit instaurée une « clause de revoyure » annuelle pour prendre en compte l'inflation afin de réévaluer chaque année, dans le cadre des discussions budgétaires, ces aides sociales.

Nous avons par ailleurs défendu d'autres mesures comme l'augmentation de l'aide à la rentrée scolaire.

L'augmentation de cette aide fera l'objet de négociations ultérieures, la Direction Générale ayant dit ne pas avoir eu le temps d'étudier la proposition portée par la CGT.

La priorité de la CGT était d'obtenir, dès aujourd'hui, des augmentations et une amélioration de notre pouvoir d'achat. C'est chose faite !

Par notre détermination et notre constance à réclamer ces négociations et ces augmentations depuis de trop nombreuses années, **la porte du dialogue social est désormais ouverte à de nouvelles avancées sociales.** Il dépend de nous d'aller les arracher, en se mobilisant, en instaurant un rapport de force favorable à de réelles conquêtes sociales.

Demain la CGT continuera à battre le pavé pour obtenir du Gouvernement un point d'indice à 6 € et une hausse immédiate de sa valeur de 10 %. Le point d'indice est la seule véritable augmentation profitable sur le long terme.

Nous continuerons à **dénoncer l'abandon du versement par le Gouvernement de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat** (la fameuse GIPA), supprimée en 2024 et en 2025. Car dans les collectivités, contrairement à la fonction publique d'État, elle bénéficiait fortement aux catégories C.

Nous ne désespérerons jamais de faire plier les gouvernements jusqu'à présent restés sourds à nos mobilisations. C'est pourquoi nous n'avons eu d'autre recours que de nous tourner vers notre employeur direct, le Maire, pour obtenir des augmentations qui contribuent à maintenir le pouvoir d'achat des agents municipaux.

Si nos collectivités se trouvent dans un étau budgétaire en raison des politiques ordolibérales mises en œuvre depuis trop longtemps, **la CGT des agents territoriaux de Montreuil estime qu'en pratiquant des hausses régulières de l'IFSE, strates d'agents par strates d'agents, la collectivité-employeur qu'est Montreuil, pourrait poser des gestes non négligeables contre la vie chère et en faveur du pouvoir d'achat.**

Vous pouvez compter sur la CGT pour se battre jusqu'au bout en faveur de notre pouvoir d'achat.

Pour adhérer à la CGT ou tout simplement nous joindre :

Syndicat CGT des agents territoriaux de Montreuil

06.25.54.85.01 / cgt@montreuil.fr

Locaux de la Bourse du travail - 24, rue de Paris (interphone « territo »)

Local syndical du centre administratif : 3^e étage de la Tour Altaïs

